

**Procès -Verbal Conseil Municipal
Du 29 janvier 2020**

ORDRE DU JOUR :

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente.

2 Délibération :

- I. Communauté de Communes du Val de Bouzanne_Modification des statuts
- II. MAPA 2019_Avenant Lot1

3 Informations et questions diverses :

- I. Points sur les Projets
- II. Points sur les Travaux

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 9 Pouvoirs : 1 Votants : 10	<u>Date de Convocation :</u> 25 janvier 2020 <u>Date d'affichage :</u> 25 janvier 2020
---	---

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe AMEYE, Philippe VIAUD, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Éric DESMET, Damien FRADET, Chantal HIBERT.

Pouvoir : Catherine FLECHAIRE donne pouvoir à Damien FRADET

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Les comptes rendus des séances du 16 octobre et 27 novembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient sur l'ordre du jour. En effet, par délibération n° 9-29/03/2014 le Conseil municipal lui ayant donné délégation pour prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres l'avenant inscrit à l'ordre du jour ne peut faire l'objet d'une délibération. Néanmoins Monsieur le Maire souhaitant l'avis de l'assemblée, ce sujet sera abordé dans les questions diverses.

2) Délibérations :

I. CDC Val de Bouzanne_Modification des statuts

Par courrier reçu le 9 janvier 2020, la CDC Val de Bouzanne informe de la modification des statuts approuvée en séance communautaire du 15 octobre 2019 et invite chaque Conseil municipal du territoire à se prononcer.

Cette modification concerne :

- l'ajout en septembre 2018 de la compétence ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) les mercredis,
- la répartition des sièges par Communes membres (arrêté préfectorale du 13 novembre 2018),
- les modalités de l'élection du bureau.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code générale des Collectivités territoriales,

Vu les statuts modifiés joints en annexe,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1er : Le Conseil municipal approuve les statuts annexés à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil municipal charge le Maire de se renseigner des suites données à la délibération du 30 juillet 2019 relative à l'accord local, fixant à 28 le nombre de sièges du Conseil communautaire, dont 2 pour la Commune au lieu de 1, après les élections de mars 2020.

3) Questions diverses

MAPA 2019_Avenant au Lot n°1

Au gré des travaux, il est apparu nécessaire de protéger l'accès du jardinet au logement et de conserver le caractère du bâtiment. En ce sens, des devis ont été demandés à l'entreprise « Adrien MHUN », titulaire du LOT n°1_Gros œuvre-VRD-Ravalement, pour créer une terrasse à l'arrière du logement et un décor « imitation fausse pierre » sur les angles du bâtiment. Le montant total des devis représentant un coût supplémentaire de 3 315 € H.T. (1 700 € pour le décor et 1 615 € pour la terrasse), soit

3 978 € TTC, M.le Maire souhaite l'avis l'assemblée, qui après échange approuve la proposition.

Logement communal

La mairie a été destinataire d'une candidature spontanée pour le future logement situé 8 rue de l'Abbé Caillaud. Avant de répondre au candidat et pour être en conformité, il convient d'établir un dossier de demande de logement pour établir des critères objectifs d'attribution et se renseigner sur les modalités de publicité.

Points sur les Projets

Chaufferie Bois : les riverains vont être à nouveau consulter pour affiner le nombre de foyer intéressés par ce projet et par conséquent son coût.

Voirie Communale : refaire le point sur le dossier et la préparation du BP 2020.

Points sur les Travaux

Maison Cayré : Travaux en cours, une nouvelle réunion de chantier sera organisée prochainement.

Maison des Associations : * réseaux_l'installation des réseaux « eaux potables,pluviales et usagées », « électricité » et « téléphonie » a été réalisée en régie en début de mois (grange et logement),

* espace VTT_les menuiseries extérieures vont être installées cette semaine et l'aménagement intérieur a débuté,

* espace CJT_les matériaux nécessaires pour le plancher et l'ouverture ont été livrés, intervention en attente.

Points d'information

Commission de contrôle Dans le cadre des élections municipales de mars prochain, la commission de contrôle se réunira le vendredi 21 février 2020 à 10h00.

Réunion des Associations La réunion avec les associations de la Commune aura lieu le vendredi 21 février 2020 à 18h00.

Assurance du Personnel Le contrat d'assurance concernant les risques financiers liés aux congés maladies, hospitalisation décès des agents arrive à échéance au 31/12/2020. Aussi, le CDG36 a sollicité le mandat de chaque collectivité pour procéder à une nouvelle demande de tarif qui devra prendre effet au 1^{er} janvier 2021. Au regard de la masse salariale, la Commune devra participer à hauteur de 16 € pour les frais de procédure.

Répertoire Électorale Unique Pour rappel, suite à la mise en place du Répertoire Electorale Unique, les citoyens français établis à l'étranger ne peuvent plus être inscrits simultanément sur les listes électorales consulaires et municipales. Pour Tranzault, les 3 électeurs concernés ont été radiés en avril 2019 de la liste électorale municipale et ne pourront pas voter pour le scrutin de mars prochain.

4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

En date du 31 décembre 2019, en réponse aux observations du Comptable Public, Monsieur le Maire a décidé d'un virement de crédit entre les articles :

* 2318 (*autres immobilisations corporelles en cours*) et 2313 (*constructions*) pour un montant de 43.287,51 € afin de pouvoir intégrer les travaux de toitures réalisés en 2018-2019 selon la nomenclature M14.

* 2315 (*Installation matériels et outillages techniques*) et 2313 (*constructions*) pour un montant de 95.562,22 €, afin d'intégrer dans les « restes à réaliser » les travaux liés à la réhabilitation de la « Maison Cayré ».

Prochaine réunion le vendredi 6 mars 2020 à 19heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30